Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 61 (1923)

Heft: 7

Artikel: Armoiries communales : [suite]

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-217801

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAISSANT LE SAMEDI

Rédaction et Administration : Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la

PUBLICITAS Société Anonyme Suisse de Publicité

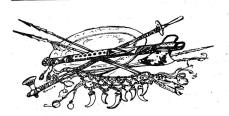
LAUSANNE et dans ses agences

ABONNEMENT: Suisse, un an Fr. 6. six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus.

ANNONCES

30 cent. la ligne ou son espace. Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.



ARMOIRIES COMMUNALES

d'armoiries communales. Comme introduction à ces articles, nous donnons les lignes ci-dessous, extraites du numéro 12 du journal Le Nord Vaudois, elles sont signées : R. Lebrun.

Il est d'étranges retours dans les affaires de ce monde. Lors de la Révolution vaudoise, les nouveaux maîtres des communes avaient en général donné l'ordre péremptoire de faire disparaître les armoiries de nos seigneurs plus ou moins féodaux. L'autre jour, le propriétaire d'un manoir du Gros de Vaud nous donnait à lire un billet du commissaire Dufour, de Goumoëns-la-Ville, billet enjoignant d'enlever sans délai tous les blasons des cidevant nobles de ces lieux, tant à l'intérieur du temple que dehors sur les murailles du castel.

Ainsi fut fait! Croix de Savoie, coquilles des croisades, tout fut gratté ou démoli. Pendant plus d'un siècle, cent-vingt-quatre ans durant, les yeux l'imagination, la pensée aussi furent sevrés du spectacle d'un passé évidemment peu regrettable et dont les chants nouveaux eux-mêmes « chassaient l'importun souvenir ». O modération vaudoise, tu ne veux point qu'on dise « affreux » un « haissable » passé, tu tiens au très raisonnable « importun ». L'ours de Berne n'est pour le Vaudois qu'une ennuyeuse mouche du coche cantonal de 1803, coche où du reste nos pères ont aussi tenu à placer un blason plutôt souriant, frais, vierge de sang!

Tout cela donne à comprendre la facilité, la bonhomie avec lesquelles nos architectes officiels et décorateurs de temples font accepter le retour sur vitrail, sur panneaux de galerie, des écus de familles nobles dont l'histoire particulière se mêlait à l'histoire locale d'une manière tout intime.

Ainsi à Goumoëns-la-Ville, on peut voir quatre reproductions d'armoiries bien alignées sur estrade sacrée et qui semblent vraiment s'avancer, saluant la présente génération assise, bien en ordre dans la nef restaurée.

A vrai dire, trois seulement de ces blasons rappellent des familles seigneuriales: les « de Haller » pour le passé de Goumoëns-le-Jux, les « de Goumoëns » pour les annales de Goumoëns-la-Ville, et les « Montfaucon » pour l'histoire d'Eclagnens. La commune de Goumoëns-la-Ville figure en bon droit sur cette ligne héraldique; ses armes existaient déjà au dix-huitième siècle. Une « ville » a son écu, c'est évident!

Au reste, voici qu'Eclagnens se veut accorder aussi des armes communales et va joyeusement arborer l'écu des Montfaucon, seigneur du dit Eclagnens, bien avant les « de Haller » que peutêtre Goumoëns-le-Jux priera, puisque la famille vit

encore, de lui laisser adopter leur blason. C'est affaire d'arrangement avec la Commission héraldique vaudoise.

Dans beaucoup, dans la plupart des cas de cette espèce, les armoiries exhumées de quelque parchemin ou d'un porche oublié de manoir plus qu'abandonné, sont aisément reprises avec une légère modification comme celle qu'opéra la commune de Champvent ou de Pailly ou de Belmont sur Yverdon.

Lorsque, comme Châteaubriand revenu à Vérone, en 1833, l'on peut s'écrier: « Monsieur de Serre? Mort! Monsieur d'Aspremont? Mort! le pape Pie VII? Mort!» Bref, quand la commune peut constater la disparition définitive des seigneurs, alors les armes, souvent très belles, sont brevement reprises... sans droits de mutation.

Pendant que le Grand Conseil ne s'inquiète pas de cette source inattendue de revenus, il faut que nos édiles, et nos sculpteurs de fontaines, se hâtent d'orner avec art leurs actes officiels ou leurs œuvres monumentales.

Puisque nous sommes à Goumoins-la-Ville, disons le plaisir que nous a procuré récemment le châtelain de ces lieux en accordant une salle du manoir pour une séance avec projections lumineuses sur « La Savoie du temps de l'Escalade ». Pays et gens savoyards sont aujourd'hui dans notre zone d'observations même politiques. Le conférencier de Goumoëns nous a si bien piomené en terres translémaniques, en Chablais, et Faucigny, en Genevois, en Maurienne encore, que nos lectures ultérieures sur la question des zons en prennent dès maintenant une signification plus précise.

Sans doute, c'est au siècle de l'Esalade que nos esprits étaient invités à se transporter par les yeux et par la pensée. Mais les relations entre la Savoie et Genève apparurent à leur tour lorsqu'à la fin de la causerie, les tours de St-Piere, l'extension caractéristique caractéristique de la cité des Nations surgirent sur l'écran, succédant aux paysages de l'actuelle province ou mieu des deux départements français dont nous aupns à discuter, sinon à trancher la destinée écononique et même morale.



LÉ VILHIÈ ET LÉ NOVALL MÉZOURÉ

Air de Rouez tambours.

Lé conséliers, dé clliaô que va pé Berna
Du on par d'an l'avant grant couson
Que n'aussant pas fauta dé na lanterna
Po gouverna et mena lé canbn.

« Pourrou fraré, que fein no ce ?
Quo laô prîdzaî, on estafié;
No faut miquemaquâ la Suise bis
Et revesa, saraî pas diè! »

Et du adan dein toté laô tenablié
L'ant dègrussi on bocon daô canton.
L'ant fé dâi loi, ma lé pllie misérablié
Sé sant neyé dein lo réferandon.
Mimameint su lé zallumetté
L'ant décida on Arrété
L'ant démoli le zépoletté
Et ne sé pas que n'ant pas fé.

Sé sant mécllià dé tzandzi lé mézouré.
Po cein l'ant de : « Po lou bin d'aô paï
Tzi lé Prussiens n'ein dza bin praô dé tzouzés,
No faut allà queri oquie à Paris! »
Et laî sant zu queri lo mètre
Po déboca lo vîllio pi!
Cein l'est-te bon ? lo faut bein crâiré
Puisque ie diant que cein va mi!

Mâ oreindra, quié vant féré lé fenné, Ka po aunâ, lou bré ne vaut pliie rein. Et po téza, lé tsamp, lé bou, lé vegné, Adieu la pousa! l'est l'are dé terrain. Quein miquemaque et quien grabudzo Qu l'ant fé ti clliaô consélié L'est quazu pi que lo deludzo Ka pe nion cé on ne vâi bé.

Et lé gros mât dé cinq et dix livré,
Et lé petit : l'est po lo villiô fè.
Ka po pèsa lè caïon et le vivré,
Lo fein, la paille, et la lanna et lo couâi,
le faut tsandzi lè z'ébalancé
Et lè gros paï que sant pertot.
L'once s'einva pé la metzance
Et l'on no baille lo kilo.

Mâ n'é pas tot! Noutré pourré quartetté Lè demi pot, tot cein va au rebu.
No sein fotu, ka sein clliaô petsoletté
Coumeint savai quant l'é qu'on a praô bu.
Tzacon savâ po son thoraxe
Diéro falliâi po sa saîti
Ora po garni sa carcasse
Faut lo litre et lè doû déci.

Portâ-vo bin, pî, taisé, poucé, oncé, Pot, quartéron, auné, moulo, tieintaux, Copé, setai! Lo boun'an vo z'infoncé Alla gailla muri pé l'hépetaux. Ora veni! cllian novis titrés Grammé, déci, déca, hecto, Mètre, kilo! Vive lo litre bis Pisque tint mé que demi pot.

C. C. Dénéréaz.

Les gaîtés de l'annonce. — Un marchand de vins a fait insérer l'annonce que voici :

« Vins à l'emporter, « garantis naturels » et vendus « au prix de fabrique ».

Délicieux, n'est-ce pas, et authentique,

Rencontre. — Un citoyen, en blouse bleue, s'approche, la main tendue, d'un de nos plus sympathiques conseillers d'Etat.

Après le serrement de main, M. le conseiller hasarde :

- Mais, Monsieur, je n'ai pas le plaisir de vous connaître.
- Moi non plus, Monsieur, mais il me semble que c'est vous qui avez parlé le premier du phylloxéra.